

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DESAYES, Jean Dominique PESCHE Magali MARION, Nicolas DEFRANCE, Bernadette GUINET. Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Jean-Marc PUJOLREU, Yannick ANSEL.

Absents : Laetitia GUILLAUME

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Intervention de la représentante du Souvenir Français sur la commune.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07/04/2025 est approuvé à l'unanimité.

1- PERSONNEL

Amicale du Personnel VDD - Demande d'adhésion

Le Maire présente une demande d'adhésion à l'Amicale du Personnel des VDD. Les deux agents concernés ne sont pas intéressés, il n'y a pas lieu de prendre une délibération.

2- URBANISME

2.1- OAP : renvoi du rendez-vous

Il y a un mois et demi, une réunion s'est tenue avec M. PARDI (architecte) et M. LAZZARI Ils ont pris du retard pour la présentation du projet. Le prochain rendez-vous est fixé au mardi 6 mai à 18 heures. M. le Maire indique que les conseillers ne faisant pas partie de la commission d'urbanisme sont les bienvenus à cette présentation.

Il sera ensuite nécessaire de comparer les deux projets.

Les travaux ne démarrent pas s'il n'y a pas 70% de ventes. D'où l'intérêt de faire plusieurs tranches (avec une tranche logements sociaux).

Il sera peut-être utile de faire intervenir un conseiller juridique.

2.2- Achat du terrain de Madame CHAMBAZ

Le compromis de vente concernant le terrain destiné à l'assainissement de l'OAP a été signé la semaine dernière.

M. le Maire précise que la surface cadastrale est de 5037 m². Cette surface englobe une partie de la route et du terrain de M. JONCHERAY. La commune achète seulement 4 750 m² au prix de 2 euros le mètre carré soit 9 500 euros.

Des servitudes doivent être créées :

- une servitude de passage de 4 mètres de largeur pour un usage agricole au profit de la parcelle restant au vendeur ; l'entretien sera à la charge des utilisateurs. L'accès est actuellement en herbe avec modification possible aux frais du fonds servant ;

- une servitude de passage de canalisation d'eau de source sur environ 20 mètres au profit de parcelles restant au vendeur et à son frère M. G. GAILLARD. L'entretien sera à la charge des utilisateurs. Un accès doit être laissé pour entretenir et réparer les canalisations.

L'acte de vente définitif sera signé au plus tard le 25 juillet 2025.

2.3- Lotissement La Perrodière

Une délibération a été prise lors de la réunion du conseil municipal du 24 février 2025 autorisant le Maire à acquérir des emplacements réservés pour le lotissement La Perrodière.

Le délai de recours a expiré le 29 avril.

Il est désormais possible d'acquérir les emplacements réservés afin de démarrer la deuxième tranche du lotissement.

Calendrier : Me GOJON va convoquer les co-lotis qui ont un délai de 15 jours pour une éventuelle rétrocession. Lorsque les emplacements réservés seront acquis, le lotisseur pourra présenter son projet définitif. Un délai d'environ deux mois sera nécessaire pour la réalisation du modificatif.

3- FINANCES

3.1- Modification de la participation au SIVU Scolaire

Le SIVU Scolaire doit toujours faire face à des problèmes de trésorerie. La participation de 12 300 euros par mois ne suffit pas pour rembourser les emprunts et assurer le fonctionnement (le circulateur et l'échangeur doivent être changés). Le conseil syndical s'est vu obligé d'augmenter les participations des communes à 152 000 euros pour l'année.

Le coût des écoles doit être assumé et il faudra prévoir des mesures particulières pour l'année prochaine.

Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé,

DECIDE que le montant de la participation de chaque commune composant le syndicat, à savoir la commune de Saint-Ondras et la commune de Valencogne sera de 152 000 €.

RAPPELLE que pour le premier trimestre 2025 les participations desdites communes étaient de 12 000 € par mois et par commune.

DECIDE que les versements suivants auront lieu selon l'échéancier qui suit :

MOIS	MONTANT
Avril 2025	12 300
Mai 2025	24 600
Juin 2025	0

MOIS	MONTANT
Juillet 2025	12 300
Août 2025	12 300
Septembre 2025	12 300

MOIS	MONTANT
Octobre 2025	12 300
Novembre 2025	17 300
Décembre 2025	12 600

DECIDE que le montant de cette participation sera inscrit au BP 2025 au compte 65568

DEMANDE au Maire de bien vouloir payer la dépense.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

3.2- Ligne de crédit

La ligne de crédit devait être remboursée le 30 avril mais le solde de trésorerie n'aurait alors été que de 22 000 euros. Le Crédit Agricole a accepté de repousser l'échéance. Une délibération devra être prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

3.3- Régularisation du budget primitif

Le Maire lit le courrier de la préfecture reçu le vendredi 2 mai. Dans le cadre du contrôle du budget par la préfecture, des modifications doivent être faites.

Le nombre de suffrages exprimés lors du vote du CA ainsi que le résultat de la section d'investissement inscrit au CA sont erronés. Il conviendra de régulariser via une délibération lors du prochain conseil municipal.

4- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

4.1- Auberge de la Bourbre

Un rendez-vous avec EPORA est prévu mardi 6 mai à 9 heures 30. La commission « urbanisme » sera présente mais les conseillers qui le souhaitent peuvent venir.

Le Maire précise qu'il ne faut pas se focaliser sur un acheteur potentiel.

La Licence IV appartient à la commune jusqu'en avril 2026 ; il faudra voir s'il est possible de prolonger cette autorisation.

4.2- Berges du Moulin Lapérouse

M. le Maire présente le devis de l'entreprise GUILLAUD. Il convient d'avertir M. NICLOUD, en charge de la police de l'eau à la préfecture, qu'une nouvelle solution est envisagée.

En effet, si la commune ne respecte pas exactement le projet, elle peut être sanctionnée.

Il est nécessaire de faire passer le projet revu (allongement du confortement, berlinoises avec

pieux en bois).

Il est impératif de bien rester en dehors du lit du ruisseau comme prévu. Si le dossier est clair, il passera en préfecture.

Le devis sera joint afin que tout soit clair et montrer que toutes les précautions sont prises, que les règles sont respectées.

Les travaux devront être réalisés en juillet/août.

La commission Au four et au moulin doit poursuivre son activité. 30 000 euros vont être investis. Ces 30 mètres de confortement de la berge ne sont pas obligatoires pour sauver le moulin mais ils permettent de garantir la survie du site sur du très long terme. Les 30 mètres permettent aussi d'avoir un espace plus vaste pour accueillir des groupes....

M. le Maire rappelle que depuis 2010, la commune n'a jamais investi d'argent dans le Moulin même s'il s'agit d'un patrimoine communal réhabilité. La commission doit faire le maximum pour que le projet dure dans le temps.

Il faudrait un devis pour 10 mètres et un devis pour 30 mètres.

Le devis de la SARL Guillaud André & Fils est validé par les membres du conseil.

La mairie posera également des pierres sur la propriété d'un particulier pour protéger l'aval du ruisseau.

4.3- Hydrocurage

Des travaux d'hydrocurage ont été réalisés la semaine dernière mais étant donné la quantité de calcaire présent, seuls 25 mètres ont été nettoyés.

15 m³ d'eau sont utilisés pour le curage mais c'est très long ; il apparaît nécessaire de prévoir des entretiens plus réguliers. Le coût n'étant que de 3 euros le mètre linéaire, il n'y a pas lieu d'attendre.

Quand il y a seulement de la terre ou du gravier, le curage est rapide mais s'il y a trop de calcaire, l'intervention est très longue. Cet hydrocurage devrait être prévu tous les trois ans or cela fait 40 ans que rien n'a été nettoyé. Les tuyaux en bord de route pourraient peut-être être changés et la cureuse pourrait être utilisée uniquement pour ceux qui passent sous les routes.

Le marché avec Saint-Cyr (sous-traitant Véolia) serait terminé (une intervention par mandat). Il convient de voir avec la commune de Chélieu qui a encore des travaux prévus.

5- INTERCOMMUNALITE

5.1- GFU : téléphonie et Internet

M. BEJAOUI a envoyé un récapitulatif ; il prévoit trois points d'entrée : mairie, salle des fêtes et école. La salle des fêtes pourrait se contenter de Wifi.

20 mégas (pour environ 39 euros mensuels) sont prévus mais il faudrait davantage pour la mairie et moins pour les autres postes. Il faudrait aussi prévoir du Wifi pour la cantine et la garderie.

Il est envisagé de prendre un rendez-vous avec M. Zied BEJAOUI un mercredi à 18 heures afin qu'il explique le projet aux conseillers municipaux.

6 – DIVERS

6.1- Reprise du formulaire de réservation de la salle des fêtes

Les modifications suivantes sont apportées au formulaire de réservation de la salle des fêtes :

« Avant 8 heures 45 » au lieu de « 9 heures » pour la restitution des clés.

« Je m'engage à payer le montant de la location dès réception de l'avis du Trésor Public » remplace « « je m'engage à payer au moins la moitié du montant de la location lors de la signature de la fiche de réservation, le solde étant réglé au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation » ».

6.2- SACEM

Pour chaque manifestation où il y a de la musique, une déclaration à la SACEM est obligatoire. Le Comité des Fêtes paie une cotisation à l'UDAI/URABA qui gère la communication avec la SACEM.

Il est possible de passer un contrat pour avoir droit à un tarif négocié pour toutes les manifestations de la commune. Toutefois, ce sont toujours les associations qui organisent et jamais la commune.

La mairie peut souscrire un contrat (première tranche) pour un nombre de manifestations donné avec un budget inférieur à 5 000 euros. La mairie signe alors une attestation de mandat à l'association. Dans le forfait, on répertorie le nombre de manifestations prévues. Ces événements doivent se répéter de manière régulière.

L'appartenance à l'AMF donne droit à des tarifs à partir de 205 euros. Les membres du conseil sont favorables à la souscription de ce forfait.

6.3- Fête du Moulin

Le planning n'est pas encore totalement rempli. La buvette du conseil municipal se tiendra au Moulin de 11 heures à 12 heures 30 maximum. M. le Maire sera présent.

6.4- Bleuets

M. DECOSSE a acheté des « bleuets ». Ils seront vendus le 8 mai et le 11 novembre. Le bénéfice réalisé ira au « Souvenir français ».

6.5- Info Conseil

Mme HEUSTACHE-MARMOUX signale qu'elle n'a reçu ni informations ni articles. Elle propose de supprimer l'Info Conseil car tout le contenu est déjà présent dans le Saint Honoré. Il est suggéré de faire un simple point de situation en quelques pages, sans photo, sans couleur et sans infographiste.

Cette suggestion est acceptée.

6.5- Comité des fêtes

Rangement du local sous la salle des fêtes : il y a des fenêtres et des appareils de chauffages qui seront mis en vente sur Le Bon Coin. M. ANSEL s'en chargera.

6.7- Réunions

M. PUJOLEU rappelle la réunion pour l'aménagement du ruisseau du Clondeau qui se tiendra le 21 mai. M. LANFRAY essaiera d'être présent.

Une réunion de la commission d'urbanisme se tiendra le mercredi 7 mai à 18 heures.

Une tournée pour renouveler les pièges à frelons asiatiques est prévue le vendredi 9 mai à 14 heures.

Cérémonie du 08 mai : mercredi à 11 heures au Monument aux morts.

La date de réunion du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Michel CLEYET-MERLE	Maire	
Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX	Secrétaire de séance	

